

Mis à jour le 30 août 2021



# PROTOCOLE SANITAIRE DÉTAILLÉ

# RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

*D'une manière générale, l'événement se déroulera conformément aux mesures sanitaires en vigueur à l'instant T.*

Détail des mesures	Acteur
<p>Envoi à l'organisateur des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protocole sanitaire externe (pour information) ;</li> <li>- protocole sanitaire détaillé (présent document à nous retourner signé, cf. dernière page du document).</li> </ul>	<p>PGL organisateur traiteur prestataires</p>
<p>Responsabilité de tous les publics quant à leur venue au Palais des Congrès, tout individu doit annuler sa venue en cas de symptômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; « fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;</li> <li>&gt; toux ;</li> <li>&gt; maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;</li> <li>&gt; perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), disparition totale du goût, ou diarrhée ;</li> <li>&gt; dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès. » *</li> </ul>	<p>PGL organisateur/ participants traiteur prestataires</p>
<p>Il est fortement recommandé à toutes les personnes entrant dans le bâtiment de télécharger l'application « TOUS ANTI COVID » afin d'être informé d'un potentiel contact avec une personne porteuse du virus, et ainsi en limiter la propagation.</p>	<p>PGL organisateur/ participants traiteur prestataires</p>

\* <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-le-covid-19>

# PILOTAGE DU DOSSIER

*D'une manière générale, l'événement se déroulera conformément aux mesures sanitaires en vigueur à l'instant T.*

Détail des mesures	Acteur
<p>Organisation du travail adaptée aux mesures de distanciation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- privilégier le télétravail pour préparer le dossier ;</li> <li>- privilégier les RDV en visioconférence, ou par téléphone ;</li> <li>- limiter les RDV sur site aux impératifs ;</li> <li>- le nombre d'interlocuteurs lors d'un RDV sur site est limité à 2 organisateurs.</li> </ul>	<p>PGL organisateur</p>
<p>Anticipation des risques sanitaires : mettre en relation les référents risques sanitaires de l'organisateur, du lieu et les prestataires.</p>	<p>PGL organisateur traiteur prestataires</p>

# CO-ACTIVITÉ AVEC LES PRESTATAIRES

## Détail des mesures

## Acteur

Limitier au maximum les contacts entre les équipes des différentes entreprises :

- échelonner les arrivées ;
- échelonner le catering le cas échéant ;
- organiser les périodes de montage/démontage dans cette optique.

PGL  
prestataires  
traiteurs

Dédier le matériel à une seule personne (talkie-walkie, micros...) lorsque c'est possible, ou bien prévoir la désinfection de celui-ci à chaque changement de mains.

PGL  
prestataires

Dans le cadre de la stratégie de « contact-tracing » :  
« Toute personne contact qui devient cas confirmé de COVID-19 doit faire l'objet d'une recherche de ses personnes contacts à risque. »

Ainsi, le Palais du Grand Large demande à tous les prestataires (du Palais ou de l'organisateur) de :

- > Fournir un listing du personnel intervenant avec a minima noms et prénoms avant l'événement ;
- > Pouvoir nous fournir, si nécessaire, le même listing complété des coordonnées de chacun, dans le cadre du contact-tracing.

*(pour des raisons de protection des données et dans le cadre de la loi RGPD, nous ne vous demanderons pas les coordonnées en amont)*

prestataires  
traiteurs

# MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE

## Détail des mesures

## Acteur

Le contrôle du pass sanitaire est obligatoire à l'entrée du Palais, pour accéder au bâtiment.

PGL

Dans ce cadre, **toute** personne entrant dans le bâtiment devra avoir un pass sanitaire valide :

- Personnel PGL
- Tous salariés des prestataires (traiteurs, nettoyage, AV...)
- Tous personnels exposants
- Tous personnels organisateurs (agence, entreprise...)
- Tous les participants et intervenants sans exception.

PGL  
traiteur  
prestataires  
organisateur  
participants  
exposants

Un pass sanitaire valide impose une preuve :

- De vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale ;
- OU d'un résultat de test négatif de moins de 72 heures (RT-PCR, antigénique) ;
- OU d'un résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

...

Le contrôle du pass sanitaire s'effectuera avec les modalités suivantes :

- Contrôle effectué tous les jours en amont du contrôle VIGIPIRATE, et à chaque entrée/sortie\*
- Il sera effectué obligatoirement par un APS du Palais sur nos tablettes via l'application TousAntiCovid Vérif.
- Nous ne sommes pas habilités à contrôler l'identité

PGL





# MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE

## Détail des mesures

## Acteur

\* Pour les organisateurs qui le souhaitent, et afin d'éviter un contrôle à chaque entrée/sortie, il est possible :

- De remettre un bracelet sur demande aux personnes qui disposent d'un pass valable pour la durée de l'événement.

L'organisateur peut ainsi proposer aux personnes contrôlées à l'entrée de se présenter spontanément à un comptoir pour vérification de la validité de la preuve sur l'ensemble de la durée de l'événement et, le cas échéant, se faire remettre un bracelet ou autre contremarque.

- La fourniture et la distribution d'une contremarque est à la charge de l'organisateur.
- La distribution peut être assurée par des hôte(esses) ou personnel de l'organisation habilités.
- Les personnes effectuant ces contrôles (pass sanitaire, preuves de la validité du pass pour la durée de l'événement) seront enregistrées dans un registre disponible à l'accueil du Palais.
- Ce registre consigne : les noms, prénoms des personnes habilitées, les dates et heures de contrôle.

organisateur

Il convient de mettre en place une information appropriée à destination des personnes concernées par le contrôle :

- Affichages à l'entrée du Palais
- Communication par l'organisateur en amont

PGL  
organisateur

Le contrôle VIGIPIRATE sera effectué une fois le pass sanitaire validé.

PGL

# DISPOSITIF DE TESTS ANTIGÉNIQUES

## Détail des mesures

## Acteur

Il est possible de mettre en place un pôle de test antigéniques (par vos soins, ou nos soins) à proximité immédiate de l'entrée du Palais. Si vous nous confiez la mise en place de ce pôle, les modalités sont les suivantes :

- Dédié exclusivement au(x) Congrès accueilli(s) et sur des créneaux contraints ;
- Le Palais définira des créneaux courts en fonction du programme de l'organisateur (de préférence le matin) ;
- Les tests seront gratuits pour les participants français jusqu'au 15 octobre 2021, à condition de fournir leur carte vitale ;
- Les participants étrangers, en revanche, devront payer leur test antigénique ;
- La mise en place d'un stand de dépistage doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ([cf. instructions page 28](#)).

PGL  
organisateur

Les organisateurs d'événement ou les gérants d'établissement mettant en place une opération de dépistage doivent contractualiser avec un professionnel de santé habilité à conduire ce type d'opérations.

Le stand de tests constitue une solution de dernier recours pour les personnes ne présentant pas un pass valide.

Il est déconseillé de communiquer en amont sur la possibilité pour les clients/participants d'être testés sur place afin qu'ils prennent leurs dispositions avant leur venue et qu'ils ne surchargent le stand de tests.

# MESURES APPLIQUÉES POUR L'ACCUEIL

Détail des mesures	Acteur
<p>Prévoir une arrivée échelonnée des participants afin d'éviter une forte affluence.</p>	<p>organisateur</p>
<p>Modification des flux à l'entrée du bâtiment côté Ouest :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une double porte dédiée à l'entrée des personnes (côté bassin) ;</li> <li>- une double porte dédiée à la sortie (côté local SSI).</li> </ul>	<p>PGL</p>
<p>Equiper le personnel d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- port du masque obligatoire pour tout le personnel ;</li> <li>- chevalets en plexiglas sur les banques d'accueil ;</li> <li>- pas de partage d'accessoires (stylos, flyers, listes...)</li> </ul>	<p>PGL organisateur</p>
<p>Dématérialisation des contrôles d'accès et autres supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle d'accès des visiteurs au bâtiment par les APS sur tablettes numériques (application dédiée) ;</li> <li>- remise d'une liste complète des participants ;</li> <li>- émargement hôtesses / bénévoles dématérialisé (pas d'échange de papiers).</li> <li>- dématérialisation des supports de communication à distribuer au public (flyers, catalogues, cartes de visite...)</li> </ul>	<p>PGL organisateur</p>
<p>Matérialisation de la distanciation dans les files d'attente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marquage au sol (1m de distance) ;</li> <li>- guide-fils.</li> </ul>	<p>PGL</p>



# MESURES APPLIQUÉES DANS LE BÂTIMENT

Détail des mesures	Acteur
<p><b>Port du masque obligatoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- imposition du port du masque à vos participants, intervenants, exposants, prestataires... ;</li> <li>- mise à disposition de masques pour les oublis (le Palais du Grand Large peut fournir un stock de masques à prix coûtant - sur devis).</li> </ul>	<p>PGL organisateur traiteur prestataires</p>
<p>Mise à disposition de gel hydroalcoolique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en distributeur sans contact aux points de passage fréquents dans le bâtiment (2 dans le hall d'accueil, sortie d'ascenseurs à chaque étage... ) ;</li> <li>- en distributeur manuel à l'entrée de chaque salle de réunion.</li> </ul>	<p>PGL</p>
<p>Mise en place de marquage au sol dans l'ensemble du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des distances de sécurité d'1m pour les files d'attente à l'accueil en intérieur comme en extérieur (banques d'accueil fixes) ;</li> <li>- élaboration d'un sens de circulation unique évitant tout croisement et tout retour en arrière ;</li> <li>- fléchage du flux de circulation dans les escaliers (un dédié à la montée, l'autre à la descente) et les couloirs ;</li> <li>- utilisation des ascenseurs limitée à une personne (à l'exception des PMR ayant besoin d'être accompagnés).</li> </ul>	<p>PGL</p>

# MESURES APPLIQUÉES DANS LE BÂTIMENT

## Détail des mesures

## Acteur

Ensemble de supports de communication sur les mesures de sécurité et gestes barrières (mise en place par le service accueil, en collaboration avec le Référent Risques Sanitaires) :

- affichage des visuels officiels du Gouvernement sur écrans et papier dans l'ensemble du bâtiment ;
- diffusion des vidéos officielles rappelant les gestes barrières.

PGL

Mesures de nettoyage et de désinfection :

- les sanitaires et points de contact (poignées, interrupteurs...) seront nettoyés avant chaque manifestation ;
- les sanitaires seront ensuite nettoyés et désinfectés toutes les 4h en présence du public. Les produits sanitaires (savon, essuie-mains à usage unique, gel hydroalcoolique) seront également réapprovisionnés si nécessaire ;
- un document de traçabilité sera affiché dans chaque sanitaire et renseigné par les équipes de nettoyage à chaque passage.

PGL

# MESURES APPLIQUÉES EN RÉUNION, EXPO & RÉGIE

Détail des mesures	Acteur
<p>Suppression des jauges maximales dans les salles d'exposition et de réunion : retour aux jauges classiques (cf. annexe capacité des salles)</p>	<p>PGL</p>
<p>Il convient de mettre en place des contrôles réguliers du respect des mesures sanitaires dans les espaces d'exposition. A ce titre, nous préconisons la présence d'un chargé de sécurité sur toute la durée de l'exposition (à la charge de l'organisateur).</p>	<p>organisateur</p>
<p>Les micros et autres équipements audiovisuels du PGL devront être nettoyés avec une lingette désinfectante à chaque prise de parole / changement d'intervenant.</p> <p>Nous prévoyons également des charlottes pour les micros HF mains, et des bonnettes de rechange pour les micros cols de cygne.</p>	<p>PGL organisateur prestataires</p>

# MESURES APPLIQUÉES EN RESTAURATION

Détail des mesures	Acteur
<p>La restauration est autorisée avec les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la restauration debout est autorisée (pauses café, cocktails) sans restriction de jauges ni de nombre de personnes par table (cf. tableau de capacité des salles en annexe).</li> </ul> <p>Les soirées dansantes sont autorisées, le port du masque est fortement recommandé.</p>	<p>PGL organisateur traiteur</p>
<p>Nous conseillons la dématérialisation des menus (QR code, ou ardoise tenue par les serveurs...)</p>	<p>traiteur</p>
<p>Respect des mesures sanitaires en cuisine et pour tout le personnel de restauration (équipement du personnel en EPI, et adaptation de l'offre de restauration).</p>	<p>PGL traiteur</p>

# PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

## Détail des mesures

Procédure détaillée de prise en charge d'une personne symptomatique (quel que soit le niveau de gravité de ses symptômes) :

- dédier une salle du bâtiment à l'isolement d'une personne symptomatique : Bureau Solidor (1<sup>er</sup> étage)
  - > salle désinfectée avant la manifestation
  - > salle équipée de masques et de gel hydroalcoolique ;
- isoler la personne qui manifeste ses symptômes ;
- L'inviter à quitter rapidement le Palais pour limiter le risque de contamination :
  - > la personne symptomatique réside dans la région, elle est invitée à rentrer chez elle et à contacter son médecin traitant ;
  - > cette personne est à l'hôtel dans le cadre de son congrès, elle est invitée à rejoindre sa chambre et à contacter SOS Médecins ou un médecin en téléconsultation.

## Acteur

PGL et  
organisateur



# PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES

## Détail des mesures

## Acteur

Suite à la procédure détaillée précédemment : la personne symptomatique sera notamment interrogée pour savoir avec qui elle a été en contact rapproché (« contact-tracing »).

PGL  
organisateur/  
participants  
traiteur  
prestataires

Dans le cadre de la stratégie de « contact-tracing » : « Toute personne contact qui devient cas confirmé de COVID-19 doit faire l'objet d'une recherche de ses personnes contacts à risque. »

Ainsi, le Palais du Grand Large demande à l'organisateur de :

- > Fournir un listing des participants / intervenants avec a minima noms et prénoms avant l'événement ;
- > Pouvoir nous fournir, si nécessaire, le même listing complété des coordonnées de chacun, dans le cadre du contact-tracing.

*(pour des raisons de protection des données et dans le cadre de la loi RGPD, nous ne vous demanderons pas les coordonnées en amont)*

PGL  
organisateur/  
participants  
traiteur  
prestataires

A ce titre, il est recommandé à tous les participants de télécharger l'application « TOUS ANTI COVID » afin de faciliter la stratégie de « contact-tracing ».

PGL  
organisateur/  
participants  
traiteur  
prestataires